



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
15.12.2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes RAYNAL, VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mr CROUZET, Mmes TRUTINO, ANGLES, Mrs DE GUALY, KOWALCZYK, Mme THUEL, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

N° 15/105

**Absents** : Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU  
Mr LEFERT procuration à Mr FABRE  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr SOULA  
Mr GRIMAL procuration à Mr LE ROCH  
Mme PESA procuration à Mr MARTY  
Mmes GONZALES, CHAILLET, Mr PEYRONIE

**Secrétaire** : Mme BABAUX

Objet de la délibération

*Rapporteur* : Emilie RAYNAL

**SUBVENTION DE LA  
COMMUNE AUX  
ASSOCIATIONS  
ŒUVRANT DANS LE  
CADRE DU P.E.L.**

Plusieurs associations ont répondu à l'appel à projets de la commune dans le cadre du Projet éducatif Local et ont présenté des actions répondant aux objectifs de la commune. Ces actions ont été validées.

Il est proposé que la commune apporte son concours financier aux porteurs de projets suivants :

**Réseau ados 81**

750 € pour l'action "En route vers mes projets"

**AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)**

- 1 900 € pour les actions d'accompagnement à la scolarité concernant les écoles élémentaires et le collège

- 3 600 € pour les actions "Tous acteurs de l'école" concernant les écoles élémentaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

**Musée du Saut du Tarn**

350 € pour l'action Aquilio le chemin de l'eau

*Adopté à l'unanimité*

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'accorder une subvention aux associations ou organismes ci-dessous ainsi qu'il suit :

- Réseau Ados 81	750 €
- AFEV	5 500 €
- Musée	350 €

6 600 €

DIT que des crédits suffisants sont inscrits sur le budget principal 2015 de la commune.

*Annule et remplace la  
délibération n° 95*

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 18 février 2016  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental